



## **Berchem-Sainte-Agathe s'oppose à l'unanimité au projet du nouveau Règlement Régional d'Urbanisme**

Communiqué de presse – 27 janvier 2023

Ce jeudi 26 janvier, lors du Conseil Communal, Berchem-Sainte-Agathe s'est opposé, à l'unanimité, contre le nouveau projet de Règlement Régional d'Urbanisme. Christian Lamouline, Bourgmestre en charge de l'urbanisme, a exprimé son mécontentement en relevant plusieurs objections principales qui démontrent que le projet est inadapté pour une application à Berchem-Sainte-Agathe.

### **Un avis défavorable à l'unanimité**

« Si l'objectif initial du gouvernement est louable, ce projet de règlement régional d'Urbanisme nous pose problème et notre avis est défavorable. Ce projet est loin de proposer des règles plus simples. Il conduira à une inflation de demandes de dérogations qui complexifieront le travail de nos services. Au vu de la formulation très généraliste et « interprétables » de nombreux de ses articles, il ouvrira aussi la porte à des kyrielles de contestations et à de probables recours. Ce projet est aussi porteur d'importants surcoûts d'aménagement et de gestion au jour le jour pour des avantages parfois non établis ou des plus secondaires », explique Christian Lamouline.

### **Constructions en intérieur d'îlot et atteinte à la qualité du logement : une menace pour la qualité de vie**

Plusieurs articles du nouveau projet de règlement reviennent à accepter les constructions en intérieur d'îlot. Pour la commune, il est indispensable de maintenir l'interdiction de constructions en intérieur d'îlot et préserver leur vocation première à savoir : des zones de cour et jardin comme c'est le cas actuellement. Le risque évident est de permettre l'accroissement de la densification urbaine. « Ce projet va amener à construire davantage, des logements de moins bonne qualité, réduire les espaces verts et la qualité de vie dans nos quartiers », explique le Bourgmestre.

En outre, la commune s'oppose à la volonté du projet de diminuer la superficie minimale des logements. Elle estime essentiel de garantir des qualités résidentielles suffisantes au regard du nombre potentiel des occupants.

### **Aménagement des voiries : des dispositions trop radicales**

Le nouveau projet de règlement comprend des dispositions radicales, ne tient pas compte du contexte environnant et manque de nuances au vu de la grande diversité urbanistique du territoire régional. Ainsi, les voiries dont la largeur est inférieure à 6,20 m ne pourront plus être empruntées par la STIB. Concrètement à Berchem-Sainte-Agathe, le bus 20 ne pourrait plus emprunter la rue de Grand-Bigard.

Par ailleurs, la disposition qui obligerait la commune à aménager les trottoirs pour qu'ils aient 2m de large semble tout à fait contre-productif et reviendrait, in fine, à condamner des zones de stationnement. Aussi, « la mesure qui veut que chaque voirie, sans exception, devra intégrer un aménagement cycliste complet et pleinement conforme aux dispositions du code de la route est une aberration et nous estimons que cette mesure doit être limitée aux voiries hors « ville à 30 » ou aux tracés des Itinéraires Cyclables Régionaux », estime le Bourgmestre.

### **Réduire les places de stationnement : hors de question pour la commune**

Une série de dispositions du nouveau projet de RRU implique que le stationnement des deux côtés de la voirie deviendrait purement et simplement impossible sur la majorité des voiries berchemoises. Selon le Bourgmestre, il est essentiel de préserver la capacité de stationnement de la commune : « chasser les voitures et imposer des aménagements de voirie qui ne répondent pas aux attentes des riverains, c'est non ! Pour une commune comme la nôtre, nettement moins bien desservie en transports en commun que le centre-ville et avec un parc immobilier où beaucoup de biens sont dépourvus de tous garages, une voiture est encore très souvent nécessaire ». La commune demande donc de maintenir la disposition actuellement en vigueur qui prévoit au moins un emplacement de stationnement par nouvelle unité d'habitation. « C'est pourquoi la commune plaide pour des mesures proportionnées au besoin des communes en fonction de leur réalité géographique. Les promoteurs immobiliers vont être contents, pas les habitants des communes vertes avec un habitat à taille humaine. C'est pourquoi Berchem-Sainte-Agathe rend un avis défavorable ! », conclut le Bourgmestre.